



Module 2:

Anticiper la fin de vie



THÈME 3

PROCURATION ET DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

SIGNIFICATION ET NÉCESSITÉ DE LA PROCURATION ET DE LA REPRÉSENTATION LÉGALE / QUE SE PASSE-T-IL SI UNE PERSONNE NE DÉSIGNE PAS DE MANDATAIRE ?

Une procuration est un document juridiquement contraignant qui désigne une ou plusieurs personnes comme votre agent et leur accorde, à l'avenir, le droit d'agir en votre nom lorsque vous ne serez plus en mesure de le faire vous-même. Il peut s'agir du droit de décider pour vous de questions financières, juridiques et médicales. La (les) procuration(s) n'entre(nt) en vigueur que tant que vous êtes en vie. Il ne faut pas confondre la procuration avec le testament, qui prend effet après le décès de la personne. Une procuration peut être signée à tout moment, même des années avant que la personne ne devienne inapte.

La procuration, parfois appelée testament de vie ou directive de soins, et la procuration financière sont les deux principaux instruments de planification successorale. Si la personne devient incapable ou inapte, la (les) procuration(s) désigne(nt) un agent chargé de s'occuper des affaires juridiques, financières et médicales de la personne inapte.

En l'absence de ce(s) document(s) juridique(s), si vous êtes mentalement ou physiquement incapable de prendre des décisions, quelqu'un doit demander au tribunal la mise sous tutelle ou curatelle de vos affaires financières et médicales. Cette procédure publique exige des preuves de votre incompétence ou de votre incapacité. Le tribunal examine également l'aptitude fiduciaire du tuteur et du conservateur potentiels.

QUI PEUT AIDER À PRÉPARER LES PROCURATIONS ?

- Obtenir des informations au niveau national sur le professionnel approprié à qui s'adresser et sur l'existence de services publics ou privés visant à aider les citoyens à s'orienter dans ce processus.



Cofinancé par
l'Union européenne



Canva Pro



Cofinancé par
l'Union européenne

COMMENT UTILISER LA FLASHCARD ?

Cette flashcard permet d'initier une réflexion sur la question de :

- l'autodétermination, c'est-à-dire la manière de décider pour soi-même.
- le type de décisions que vous souhaitez voir prises en votre nom au cas où vous ne seriez plus en mesure de les exprimer vous-même
- la personne que vous considérez comme la meilleure pour prendre ces décisions à votre place.

Elle peut être complétée par une feuille de travail telle que le Go Wish Game disponible dans la base de données des ressources Hold my hand, qui vous permet de commencer à réfléchir aux souhaits de fin de vie qui seront ensuite inclus dans les instructions de procuration.

CONSEILS AUX PROFESSIONNELS

- Cette flashcard peut être complétée par
 - la fourniture de contacts locaux, par exemple en ce qui concerne les ONG qui offrent des conseils juridiques gratuits en matière de procuration et de représentation juridique.
 - la fourniture de détails supplémentaires concernant les systèmes juridiques nationaux en rapport avec les thèmes et/ou une illustration approfondie par un avocat ou un notaire.
- Si elle est utilisée dans le cadre d'un groupe, il est conseillé de rappeler aux participants qu'ils doivent tenir compte des questions de confidentialité avant de partager des informations personnelles sur leurs propres biens.